

N° 2025-008

**CONTRAT PRESTATION DE SERVICE  
« SUPERVISION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION »  
MULTI-ACCUEIL AMSTRAMGRAM**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes gère le multi-accueil AMSTRAMGRAM.

Les équipes de Direction dans le secteur social et médico-social initient, conduisent et accompagnent d'importantes transformations au sein de leurs organisations. Il convient d'analyser régulièrement les pratiques, d'interroger le fonctionnement des équipes dirigeantes ainsi que le management des équipes, et la supervision d'équipe de Direction le permet. Au sein du multi-accueil Amstramgram, la supervision de l'équipe de direction est un espace privilégié, animé par un tiers, pour interroger les actes, les postures, les coopérations, développer une meilleure connaissance de chacun dans ses missions, optimiser le fonctionnement du collectif et la manière de travailler ensemble.

Le présent contrat définit les modalités de réalisation de cette supervision de l'équipe de direction du multi-accueil Amstramgram.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code déontologique médical,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil pour les jeunes enfants

Considérant la modification de l'article R2324-37 par le décret du 30 août 2021.

AUTORISE le Président à signer le contrat de prestation de service pour le multi-accueil AMSTRAMGRAM.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX